



## COMPTE-RENDU DE LA CAPL C DU 26 JUIN 2017

### *Déclaration linéaire lue par la CGT en début de séance*

Monsieur le Président,

Cette CAP locale se tient dans une situation particulière, En effet, le nouveau gouvernement s'apprête à remettre en cause le code du Travail par ordonnances avant fin septembre.

Nous le savons, s'en prendre aux salariés du privé et leur code du travail annonce pour demain une offensive destructrice à l'encontre de notre statut de la fonction publique. De plus ce gouvernement a annoncé la suppression de 120 000 emplois dans la fonction publique avec toutes les conséquences que cela entraînera pour les services.

Par ailleurs, le report d'un an du Prélèvement à la Source n'est pas pour nous rassurer. La CGT rappelle son opposition à cette réforme qui consiste à privatiser le recouvrement des impôts, et dans le même temps va permettre au patronat de spéculer avec l'argent des contribuables. Plutôt que d'augmenter le point d'indice, le gouvernement Macron veut baisser les cotisations salariales et augmenter la CSG.

Qui peut croire que notre Sécurité Sociale pourra continuer à exister sans cotisations ?

Dans ce cadre-là, la CGT comme vous le savez sera auprès des travailleurs (es) du secteur public et privé afin de défendre leurs revendications et obtenir satisfaction.

Au cours de notre CAP nous aborderons :

- La modification du règlement intérieur.

Vous proposez de ne plus prendre en charge les frais de déplacement pour les suppléants n'ayant pas de voix délibérative.

Vous voulez faire appliquer ce que la Direction Générale a décidé de repousser d'un an. Cela remet en cause le paritarisme et le dialogue social au sein de notre administration.

- La révision du compte rendu de l'entretien professionnel des agents.

Dans le cadre de la mise en place de la RIFSEEP et du PPCR, auxquels la CGT s'oppose fermement, il s'agit de la dernière année qui va permettre aux cadres C et A de bénéficier de réductions d'ancienneté.

C'est pourquoi la CGT vous demande que l'intégralité des réserves de mois soit utilisée afin qu'aucune réduction ne soit perdue.

- Le projet d'affection au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

En préambule, nous tenons à remercier nos collègues de la Direction qui ont établi le projet de mouvement, car nous savons que pour eux, comme pour l'ensemble des services, la situation est de plus en plus difficile.

Ce projet d'affectation s'inscrit dans le cadre des 1 800 suppressions d'emplois décidés en décembre dernier.

Après ce mouvement, il y aura 28,1 vacances d'emplois C.

Le document qui vous a été remis en début de séance illustre cette situation devenue insupportable. En effet, dans celui-ci, nos collègues du Centre des Finances Publiques de Redon vous ont décrit la situation catastrophique dans laquelle ils vivent. Cette situation intenable est celle que vit l'ensemble des agents des services. Même si le solde du mouvement de mutation est positif, celui-ci se situe dans un cadre de précarisation des agents avec de plus en plus de collègues ALD et d'emplois vacants.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre le projet de modification du règlement intérieur et contre le projet d'affectation des agents au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

## **Compte-rendu de la CAP Locale**

### **Révision des recours d'entretien professionnel des agents :**

La direction a indiqué que nous disposions de 1 réduction de 2 mois (R2) et 5 réductions de 1 mois (R1)

8 appels étaient soumis à la CAPL, La CGT défendait 6 dossiers.

Sur les dossiers défendus par notre délégation, nous avons obtenu : 1 R2 – 2 R1 et une modification du tableau synoptique de très bien en excellent.

Nous avons voté « pour » sur les dossiers allant dans le sens des demandes des agents et « contre » pour les autres dossiers.

### **Mouvement local de mutations des agents administratifs au 1<sup>er</sup> septembre 2017**

Concernant les projets d'affectations, la délégation a défendu les agents qui ont été mis à la disposition du directeur et les dossiers particuliers qui nous ont été soumis par les agents.

Les dossiers de mise à disposition du directeur n'ont pas obtenu d'avis favorable.

### **Les élu-e-s CGT :**

AAP1 : Chantal MOREAU – Jacqueline LAROUR – Maryvonne RICHER – Jean-Michel GROISIER

AAP2 : Chrystèle GAMBERT – Bruce DERRIEN

AA1 : Florence GALLON – Julien SÉGALOU

En effet, la direction n'a pas entendu les arguments de nos CAPistes.

Les élu(e)s solidaires et CGT ont profité de cette CAPL pour déposer un courrier adressé à la direction par les agents du SIP de Redon. Dans celui-ci, ils décrivent leur détresse face aux dégradations dues aux suppressions d'emplois.

En ce qui concerne l'accueil Magenta, il nous a été indiqué qu'un CTL se tiendrait en octobre, afin de revoir le fonctionnement de l'accueil. Ainsi, il est précisé qu'un protocole indiquant ces modalités est actuellement en cours.

### **Le règlement intérieur :**

Alors que la DG a décidé de repousser d'un an la modification du règlement intérieur qui remet en cause les frais de déplacements des suppléant(e)s qui participeraient à la CAP nationale sans voix délibérative, la direction régionale décide de le modifier pour les élu(e)s suppléant(e)s des CAP locales.

Tous les élus ont voté « contre » cette modification du règlement intérieur.